



Noble-Contrée – 31 octobre 2022

**Publication dans le Bulletin officiel
du vendredi 4.11.2022**

Traité par

Samuel Favre
Chef du Service administratif et RH
027 564 63 00

Concerne

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Noble-Contrée porte à la connaissance du public que M. Pierre-Yves Stoeri, domicilié à St-Luc (Anniviers), lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Parcelle n° 334 (secteur Venthône), plan 3, nom local « Vareille » Route du Village 13 - 3973 Venthône
Enseigne	: Café du Centre
Prestations	: Boissons froide et chaude, vin, bière, petite restauration sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	: 8h00 - 22h00 du lundi au jeudi 8h00 - 24h00 le vendredi et samedi
Début de l'activité	: Décembre 2022

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer

Samuel Favre

Président

Secrétaire communal

Copie : Police municipale de Noble-Contrée